

Autres services utiles

- La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) est compétente pour reconnaître la qualité de travailleur handicapé et se prononcer sur les mesures propres à assurer un reclassement.



176 Bd du Président Salvador Allende 3000 Nîmes
0800 205 588 ou 04 66 05 42 00
mdph@gard.fr



59 Av de Fès
Bât. B BP 7353 34086 Montpellier Cedex 4
0810 811 059 ou 04 67 67 69 30
contact@mdph34



6 Av du Père Coudrin
48000 Mende
04 66 49 60 70
accueilmdph48@mdph48.fr

- Les Cap emploi développent une expertise dans l'accompagnement et la construction de parcours pour des publics qui nécessitent un accompagnement spécialisé et renforcé compte tenu de leur handicap.



183 Rue Guy Maupassant
30000 Nîmes
04 66 68 99 70 / www.capemploi30.com



335 Av du Professeur Jean-Louis Viala
34090 Montpellier
04 99 13 34 25 / www.capemploi34.com



4 Rue Gutenberg
48000 Mende
04 66 32 64 83 / www.capemploi48.com

- Le site d'information officiel pour les personnes en situation de handicap et leurs aidants.



- Santé
- Travail
- Service

La MSA se mobilise à vos côtés

N'hésitez pas à contacter votre MSA

MSA du Languedoc
TSA 54807
48007 Mende Cedex

Tél : 04 99 58 3000



vous accompagner

Maintien dans l'emploi Des solutions existent

- Salarié - Exploitant - Entrepreneur agricole



Conception : service communication MSA du Languedoc - 06/2023 - crédit photos : CCMSA



L'essentiel & plus encore

languedoc.msa.fr



L'essentiel & plus encore

Le service Santé Sécurité au Travail

Composé de médecins du travail, d'infirmières en santé au travail, de conseillers en prévention des risques professionnels, ce service vous accompagne dans la recherche de solutions médicales et techniques adaptées à vos besoins. Le médecin du travail aide à préparer à la reprise du travail après une maladie ou un accident (visite de pré-reprise).

Gard : 04 66 63 65 50
Hérault : 04 67 34 80 50
Lozère : 04 66 49 79 33

Le service social

Un accompagnement personnalisé pour :

- ▶ faciliter l'accès au droits,
- ▶ guider dans vos démarches,
- ▶ aider à vous repérer dans les différentes étapes,
- ▶ orienter vers les services spécialisés.

Pour contacter le travailleur social de votre secteur, rendez-vous sur languedoc.msa.fr, rubrique Nous contacter / Nos agents sur le terrain

Le médecin conseil

Il peut solliciter auprès du médecin du travail une visite de pré-reprise pour faciliter le retour dans l'emploi. Son avis est nécessaire lors d'une reprise à temps partiel thérapeutique.

Contrôle médical : 04 67 34 80 30
(Du lundi au vendredi, sauf le jeudi de 13h30 à 16h30)

Votre médecin traitant

Il peut faire le lien avec le médecin conseil et le médecin du travail de la MSA.



En arrêt de travail

Pour préparer sa reprise

- ▶ Préparer les conditions de la reprise lors d'une visite médicale de pré-reprise.
- ▶ Faire connaître la situation de handicap auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.
- ▶ Réaliser un bilan professionnel pour évaluer les acquis et identifier les possibilités d'évolution.

En activité

Pour conserver son travail

- ▶ Aménager son poste de travail
- ▶ Étudier les possibilités de reclassement dans l'entreprise.
- ▶ Envisager un projet de reconversion.

